

AVIS

Tarif communal

Il est porté à la connaissance du public, que la décision fixant le tarif pour le service « Repas sur roues », prise par notre conseil communal le 1^{er} décembre 2021, a été approuvée par le ministère de l'Intérieur le 14 décembre 2021.

Bascharage, le 17 décembre 2021

Le Collège des bourgmestre et échevins